



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Désigné par ordonnance du premier président de la cour d'appel de Nîmes, **Monsieur Didier BOLLING**, conciliateur de justice, tiendra **tous les 3<sup>èmes</sup> mercredis de chaque mois une permanence en Mairie de 9h30 à 12h00.**

Il est chargé d'une mission de règlement amiable des petits litiges entre bailleurs et locataires, commerçants, voisins ou relatifs au droit de la consommation (téléphonie, électricité, eau et gaz, etc.).

Il peut être saisi sur simple demande faite auprès du service Population de la Mairie. Sa mission est bénévole et gratuite.

Pour prendre rendez-vous, il convient, au préalable, de retirer un dossier de demande de conciliation en Mairie, aucun rendez-vous ne sera pris sans cette demande complétée.